



Système Rolando Toro

Biodanza et vie danse...

Le 15 septembre 2020

Protocole sanitaire, lié à la Covid-19, des séances de Biodanza à Auray et Vannes

Préambule

Pour les personnes ayant contracté la Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par la covid-19), ayant été en contact avec des malades confirmés ou en provenance de pays considérés à risque pour la propagation du covid-19, une consultation médicale s'impose avant la reprise.

Toute personne

Mesures barrières en dehors de la séance

- Les consignes affichées par le propriétaire de la salle de danse sont à respecter.
- Le port du masque est obligatoire lors de la circulation dans les locaux, lors de l'entrée et sortie des participants.
- Tout changement de tenue et/ou de chaussures doit être effectué avant d'entrer dans la salle de danse.
- Lavage des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant de pénétrer dans la salle de danse.
- Si l'accès aux toilettes est permis par le propriétaire des locaux, nettoyage après usage par l'utilisateur (prévoir ses propre lingettes désinfectantes).
- Nettoyage de la salle à l'issue de la séance, si demandé par le propriétaire, notamment les surfaces fréquemment touchées.

Mesures barrières durant la séance

- L'hydratation doit être gérée individuellement (bouteilles personnelles).
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette, ...) doit être proscrit.
- Un flacon de gel hydroalcoolique reste disponible durant toute la séance et peut être utilisé avant et après des danses de contact.

Spécificités de la Biodanza

La pratique de la Biodanza n'est pas compatible avec le port d'un masque. Toutefois, toute personne qui souhaite conserver son masque durant la séance en a la possibilité.

Certaines propositions de la Biodanza impliquent un rapprochement des participant et ne permettent pas la distanciation physique. Les participants ne sont toutefois jamais obligés de faire les propositions avec contact.

Les personnes qui acceptent les contacts le font en toute conscience.

Arrêt impératif de toute participation aux séances de Biodanza et consultation d'un médecin et prévenir le facilitateur, devant l'apparition de ces symptômes :

- Douleur dans la poitrine.
- Essoufflement anormal.
- Palpitations.
- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort.
- Perte brutale du goût et/ou de l'odorat.
- Fatigue anormale.
- Température supérieure ou égale à 38°C au repos à distance de l'activité.
- Reprise ou apparition d'une toux sèche.

Informez immédiatement le facilitateur en cas de dépistage positif à la covid-19.

Protection des données personnelles. Les coordonnées des participants aux séances de Biodanza ne sont pas transmises à des tiers. Toutefois, dans le cas de la lutte contre la propagation de la Covid-19, tout participant aux séances d'Auray et Vannes, accepte qu'elles soient communiquées aux autorités sanitaires qui en feraient la demande dans un objectif de traçage des personnes contact.

NB : La participation aux séances de Biodanza organisée à Auray et Vannes est conditionnée par l'acceptation pleine et entière de ce protocole.

Le/la participant.e

à Auray - Vannes (rayer la mention inutile) le date/...../ 2020

Prénom et nom :

Adresse de messagerie :.....@.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »